

EN SÛRETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS

RISQUE INDUSTRIEL



RISQUE FEU DE FORÊT

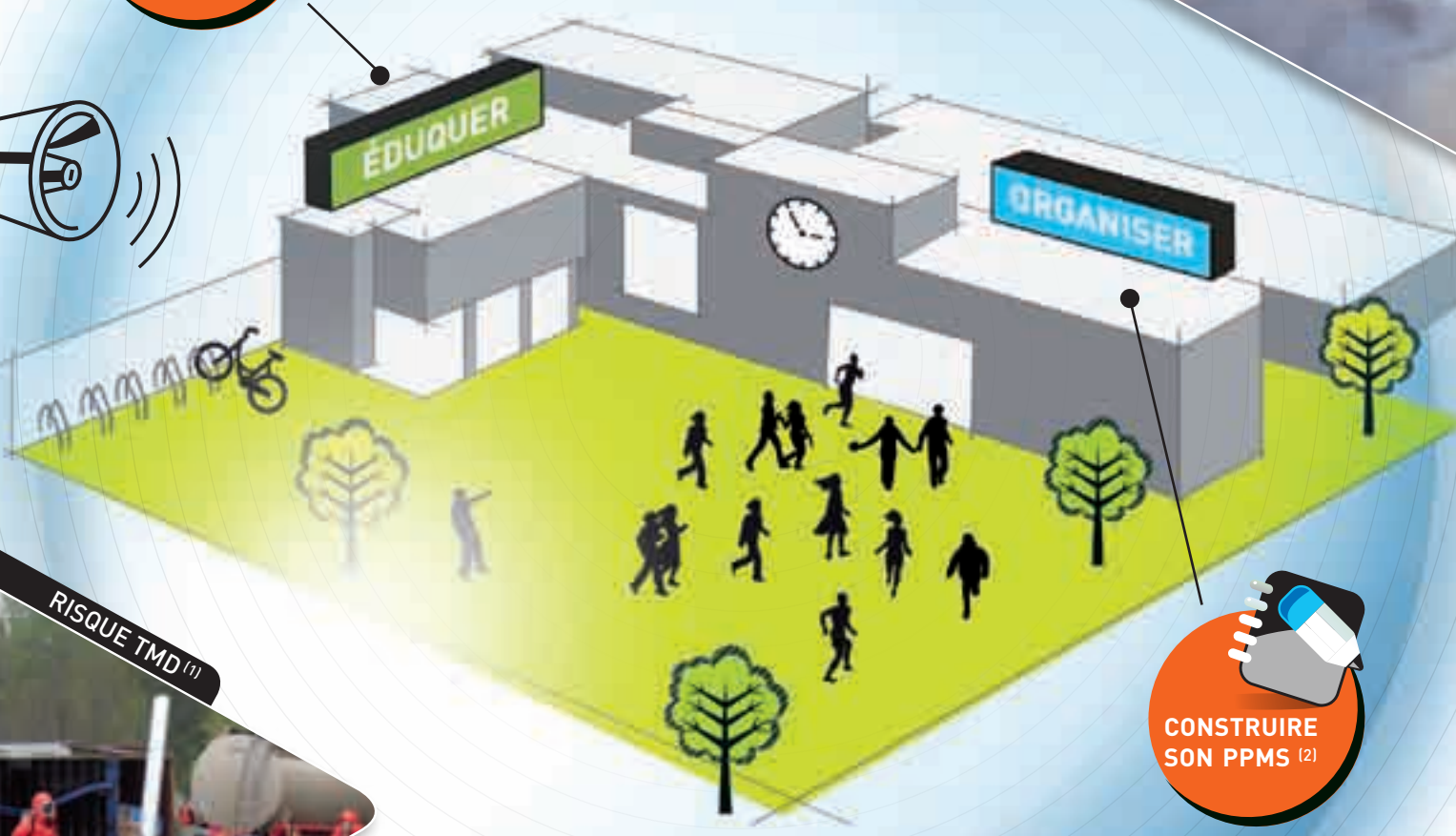


OUTILS
PÉDAGOGIQUES



ÉDUQUER

ORGANISER



RISQUE TMD⁽¹⁾



CONSTRUIRE
SON PPMS⁽²⁾



RISQUE SISMIQUE



Édito



Le milieu scolaire, un lieu privilégié pour l'éducation à la sécurité environnementale

Notre société moderne n'accepte pas la fatalité et devient toujours plus exigeante à l'égard de ceux qui gèrent la sécurité de nos concitoyens. C'est ainsi que, pour prévenir les risques auxquels un établissement scolaire pourrait être exposé, un directeur d'école ou un chef d'établissement doit organiser la mise en sûreté des personnes présentes dans son établissement.

De plus, l'information des élèves sur les risques est obligatoire, les programmes et les projets pédagogiques intègrent la prévention des risques, chaque établissement scolaire doit établir un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

La mise en place des démarches pour la construction des actions de mise en sûreté face aux risques majeurs en établissement scolaire ne peut être que collective. Elle doit concerner l'ensemble des acteurs de l'environnement de l'établissement : entreprises, services déconcentrés de l'état (services de secours), collectivités territoriales (mairie, conseil général ou régional).

Pour conduire le double objectif qui consiste à développer la culture du risque et mettre en sûreté les occupants de l'établissement, le directeur d'école ou le chef d'établissement doit intégrer la connaissance du ou des risques particuliers de la commune ainsi que des plans de prévention ou d'urgence éventuellement existants. Il devra donc établir des liens privilégiés avec la commune à la fois grâce à sa proximité et grâce à sa connaissance des risques.

Il est donc de la responsabilité de tous d'assurer la circulation de l'information pour favoriser le développement de la culture du risque et les changements de comportements.

Ce mémento, enrichi des questions souvent posées, vous permettra de mieux appréhender ce sujet.

Henri LARNAUD
Coordonnateur Risques majeurs
Académie de Grenoble

Daniel BOUSQUET
Coordonnateur Risques majeurs
Académie de Lyon

Sommaire

I.

Construire son PPMS

Le cadre réglementaire	p. 4
L'objectif du PPMS	p. 5
Les étapes pour mettre en place le PPMS	p. 6
Les risques à prendre en compte	p. 7
Les conduites à tenir	p. 9
L'alerte (réception, relai, fin)	p. 10
La communication (en interne, vers l'extérieur)	p. 12
La gestion du stress	p. 13
Des exemples de trames de PPMS	p. 14
Les plans	p. 15
La cellule de crise	p. 16
Les lieux de mise en sûreté	p. 18
L'information indispensable autour du PPMS	p. 19
Le matériel nécessaire	p. 20
Les exercices de simulation	p. 21

II.

Aspects pédagogiques

La prise en compte des risques majeurs dans les programmes	p. 22
Pour les classes du premier degré	
• Progressions pédagogiques	p. 23
• Outils pédagogiques	p. 24
Pour les classes du second degré	
o La classe de cinquième (5 ^e)	p. 25
• Progressions pédagogiques	
• Outils pédagogiques	
o La classe de seconde (2 ^{nde})	p. 30
• Progressions pédagogiques	
• Outils pédagogiques	

Le cadre réglementaire

Selon la réglementation, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements sont responsables de la communauté scolaire y compris en cas d'accident majeur ou d'accident collectif. L'Education Nationale dispose d'un ensemble cohérent de textes qui légitime toute action de prévention des risques majeurs.



Questions

• Réponses

Qui a la responsabilité de faire le PPMS ?

La rédaction ou la réactualisation du PPMS incombe aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissements. Ni le maire, ni le propriétaire des bâtiments n'ont l'obligation de le rédiger mais ils peuvent y être associés.

Qui met en œuvre le PPMS ?

Dans le premier degré, pendant le temps scolaire, le directeur a cette responsabilité. Dans le deuxième degré, le chef d'établissement a cette responsabilité.

Les deux documents qui décrivent les missions actuelles de l'Education Nationale sont :

- La **circulaire 2006-085 du 24 mai 2006**, prise en application du décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.
- Le **BOEN hors série du 30 mai 2002** présente le Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS) qui doit être mis en place dans tous les établissements d'enseignement.

Les trois textes qui donnent le sens des actions à conduire :

- Le **décret 2001-368 du 25 avril 2001** relatif à l'information sur les risques et sur les comportements à adopter en situation d'urgence (art 1, JO du 28 avril 2001).
- Le **décret 85-924 du 30 août 1985** (JO du 31 août 1985 et BOEN n° 30 du 5 septembre 1985) relatif à la sécurité dans les établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E.)
- La **circulaire 84-026 du 13 janvier 1984** (BOEN n°4 du 26 janvier 1984) relative aux risques et dangers qui peuvent résulter de causes naturelles.



« En qualité de représentant de l'Etat au sein de l'établissement, le chef d'établissement prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement »

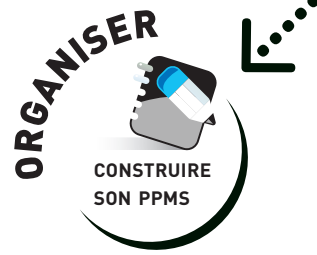
(code de l'Education article R 421-10, 3°)

« L'institution scolaire assure la sécurité des élèves qui lui sont confiés. Elle doit veiller à ce que les élèves ne soient pas exposés à subir des dommages et n'en causent à autrui ; le devoir de surveillance incombe aux enseignants et aux directeurs d'écoles »

(Circulaire 97-178 du 18 septembre 1997)



L'objectif du PPMS



L'objectif principal du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

Le PPMS doit permettre de répondre aux 6 questions suivantes :

- Quand déclencher l'alerte ?
- Comment déclencher l'alerte ?
- Où et comment mettre les élèves en sûreté ?
- Comment gérer la communication avec l'extérieur ?
- Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?
- Quels documents et ressources sont indispensables ?

Voir le document « Les établissements d'enseignement face à l'accident majeur » publié par l'Observatoire National de la Sécurité (ONS) : <http://ons.education.gouv.fr/> dans publications, puis risques majeurs



Le PPMS doit être adapté aux spécificités de l'établissement scolaire.

Il prend donc en compte ses composantes (effectifs, qualité du bâti...) et les risques majeurs liés à son environnement. Le PPMS doit également veiller à la prise en charge particulière

des élèves et personnels lors des activités « extra-muros » (installations d'EPS par exemple), sans oublier celle des publics à besoins spécifiques (handicapés, Projet d'Accueil Individualisé : P.A.I.).



Question

En cas d'accident majeur, les services de secours interviennent-ils immédiatement dans les établissements scolaires ?



Réponse

Lorsque l'événement est géographiquement localisé (exemple : accident d'un camion citerne transportant des matières dangereuses), l'établissement scolaire est identifié rapidement par les autorités en charge des secours comme établissement sensible et prioritaire.

En cas d'évacuation décidée par les autorités, les services de secours pourront vous apporter une aide, notamment sur les itinéraires à emprunter et les lieux à rejoindre.

Par contre, lorsque l'événement concerne une grande zone géographique (exemple : accident sur un site industriel, une inondation de plaine ou un séisme), les établissements scolaires devront appliquer les consignes de mise en sûreté définies dans le PPMS, tout en sachant qu'il faudra attendre peut-être plusieurs heures avant l'arrivée des secours ou la fin de l'alerte fixée par les autorités.



Les étapes pour mettre en place le PPMS

Le PPMS doit être élaboré, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, par un groupe de travail pluri-catégoriel : l'équipe de direction, les enseignants, les surveillants, l'ACMO, le personnel technique et de santé, la commission hygiène et sécurité quand elle existe...

Les principales étapes lors de la mise en place du PPMS sont :

- **Connaître les risques** auxquels l'établissement est exposé.
- **Rédiger le PPMS** en définissant les conduites à tenir, les lieux de mise en sûreté, les missions de la cellule de crise et les consignes à respecter.
- **Organiser l'information** de toute la communauté scolaire sur les consignes à suivre (personnels, élèves, parents).
- Valider le PPMS par un **exercice de simulation**.
- **Présenter le PPMS** au conseil d'école ou au conseil d'administration et à la commission hygiène et sécurité lorsqu'elle existe.
- **Transmettre le PPMS aux autorités** : au maire de la commune, à l'inspecteur d'académie et au recteur de l'académie. Pour les collèges et les lycées, le PPMS doit également être communiqué à la collectivité territoriale dont ils dépendent.
- Intégrer le PPMS dans des **activités éducatives et pédagogiques**.

Questions

Réponses

De qui peut-on obtenir de l'aide pour élaborer le PPMS ?

- de la mairie pour la connaissance des risques
- du propriétaire du bâti pour les aspects techniques du bâtiment
- des services de secours pour les aspects gestion de crise
- du coordonnateur académique « risques majeurs »

Qui valide le PPMS ?

La validation du PPMS ne peut se faire qu'au travers d'exercices de simulation. Aucune structure n'est habilitée à valider un PPMS.

Comment faire pour assurer la pérennisation du PPMS notamment lors des changements dans l'équipe de direction ?

Au début de chaque année scolaire, le PPMS doit être mis à jour (présenté au conseil d'école ou au conseil d'administration). Il est possible de créer un classeur spécifique « risques majeurs » archivé avec le registre « sécurité incendie » et d'y faire figurer les comptes-rendus des exercices de simulation et un exemplaire numérique du PPMS (cdrom).

Les risques à prendre en compte

La première étape, lors de la mise en place d'un PPMS, consiste à connaître les risques auxquels l'établissement est exposé. Il existe deux types de risques : les risques majeurs et les risques « de proximité ».

• **Les risques majeurs** sont notifiés au maire par le préfet. Ce sont :

Les risques naturels :

- inondation de plaine
- crue torrentielle
- mouvement de terrain (chute de blocs, glissement de terrain...)
- avalanche
- feu de forêt
- séisme
- tempête

Les risques technologiques :

- risque industriel (incendie, explosion, nuage toxique)
- risque nucléaire (nuage radioactif)
- risque de rupture de barrage (inondation)
- risque de transport de matières dangereuses par route, voie ferrée ou canalisation (incendie, explosion, nuage toxique)

• **Les risques « de proximité »** sont liés à la situation géographique de l'établissement scolaire et aux activités fixes ou transitoires, industrielles et autres, qui s'exercent dans son environnement proche (exemples : incendie dans une entreprise voisine avec un dégagement important de fumée, odeur inconnue et suspecte provenant de l'extérieur des bâtiments).

« Le risque de transport de matières dangereux (TMD) par route est un risque collectif car l'ensemble de la population du territoire y est exposé. En effet, même si certains axes sont privilégiés, les contraintes de circulation ou de livraison peuvent entraîner des modifications d'itinéraires. En conclusion, aucun lieu et donc aucun établissement scolaire n'est à l'abri d'un accident de transport. »

Les risques à prendre en compte



Questions / Réponses



Mon établissement est-il forcément exposé à un risque ?

Il est très difficile d'affirmer que votre établissement n'est exposé à aucun risque. En effet, le risque « tempête » (coup de vent violent) et le risque de transport de matières dangereuses par route sont deux risques majeurs existants sur l'ensemble du territoire. De plus, il faut également penser à l'existence potentielle des risques de proximité.

Comment connaître les risques auxquels mon établissement est exposé ?

Il est possible de trouver les risques majeurs auxquels une commune est exposée en allant sur le site : **www.prim.net** « ma commune face aux risques ».

La mairie connaît les risques auxquels votre établissement scolaire est soumis.

Il convient d'adresser un courrier au maire de la commune pour lui demander de lister les risques auxquels votre établissement peut être confronté.

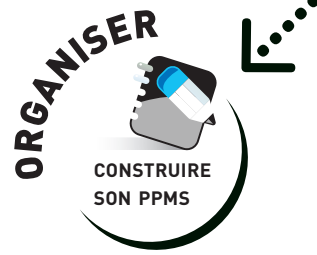
Ma commune est exposée à un risque sismique négligeable, dois-je prendre en compte ce risque dans le PPMS ?

Quelque soit son niveau, tout risque majeur répertorié sur le secteur de l'établissement doit être pris en compte dans le PPMS.

La surface de mon établissement est partiellement impactée par un risque, dois-je le prendre en compte dans le PPMS ?

Dans ce cas, il faut considérer l'établissement complètement impacté par le risque.

Les conduites à tenir



Face aux différents risques, les conduites à tenir pour se mettre en sûreté sont de deux types : la mise à l'abri ou l'évacuation.

La mise à l'abri

Principe à appliquer : l'air extérieur est potentiellement dangereux pour la santé, il faut donc éviter de le respirer. Il faut rentrer dans un bâtiment, fermer les portes et les fenêtres, couper la ventilation, boucher les entrées d'air s'il y en a.

L'évacuation

Principe à appliquer : il faut s'éloigner ou se mettre hors d'atteinte du danger. En fonction de l'événement, l'évacuation se traduit par une simple montée dans les étages ou par une évacuation à l'extérieur des bâtiments, voire à l'extérieur de l'établissement.



En cas d'accident de transport de matières dangereuses, la première consigne à respecter est la mise à l'abri. Une évacuation, décidée par les autorités, peut être organisée dans un second temps avec l'aide des services de secours.



Questions / Réponses

Quelle est la différence entre une mise à l'abri et un confinement ?

Se mettre à l'abri, c'est se mettre en sécurité dans un espace fermé/clos et mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'éviter que l'air extérieur ne pénètre à l'intérieur (boucher les entrées d'air naturelles, couper la ventilation...).

Se confiner, c'est se mettre en sécurité dans un espace qui a été conçu pour être étanche. C'est un espace qui a des spécificités techniques permettant de minimiser la pénétration de l'air extérieur à l'intérieur.

Quelle est la conduite à tenir en cas de rupture de barrage ?

En fonction de la hauteur d'eau attendue, l'évacuation est soit une montée dans les étages, soit une évacuation à l'extérieur de l'établissement au niveau des points de regroupement qui doivent être définis par les autorités.

Quelle est la conduite à tenir en cas de séisme ?

Pendant la durée de la secousse :

- A l'intérieur : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur : S'éloigner des bâtiments.

Après la secousse :

Les lieux de mise en sûreté doivent être dégagés pour éviter des chutes d'objets ou de matériaux.

L'alerte

Une des caractéristiques de l'accident majeur est sa survenue brutale. L'efficacité de la réception et du relais de l'alerte conditionne la mise en sûreté des personnes présentes dans l'établissement.

La réception de l'alerte

L'établissement scolaire peut recevoir l'alerte :

- des autorités (maire, préfet, inspecteur d'académie)
- des services de secours
- d'une sirène diffusant le signal national d'alerte

CAS PARTICULIER :

Un événement se produit à proximité de l'établissement. Devant ce constat, le directeur de l'école ou le chef d'établissement peut être amené à déclencher l'alerte.

L'alerte peut donc arriver au niveau de l'établissement de différentes manières :

- par téléphone
- de vive voix
- par un signal auditif



L'établissement peut recevoir un message préenregistré (sans possibilité d'échanges verbaux).

Par conséquent, le personnel doit être informé des consignes à appliquer en cas d'alerte.



Le relais de l'alerte dans l'établissement

En fonction des consignes à tenir, définies par rapport aux risques identifiés, l'établissement peut être équipé d'une ou plusieurs alertes différentes.

En fonction de la dimension et de l'équipement technique des bâtiments, il est possible de donner l'alerte par : voix humaine, sifflets, porte-voix, sonnerie intercoures modulée différemment, haut-parleurs, messagers, corne de brume, une installation spécifique « alerte risques majeurs »...



L'alerte « mise à l'abri » doit être radicalement et obligatoirement différente de l'alerte « incendie » puisque les consignes à appliquer sont opposées : rentrer au lieu de sortir.



En cas de mise à l'abri, il faut dans la mesure du possible, diffuser le signal national d'alerte afin de garder une cohérence entre ce que la communauté éducative peut entendre à l'extérieur via la sirène et l'alerte de l'établissement.



Signal téléchargeable sur le site de l'IRMa : www.irma-grenoble.com dans connaître les risques / consignes de sécurité / risque industriel (faire un clic droit avec la souris au niveau de la sirène puis enregistrer la cible sous)

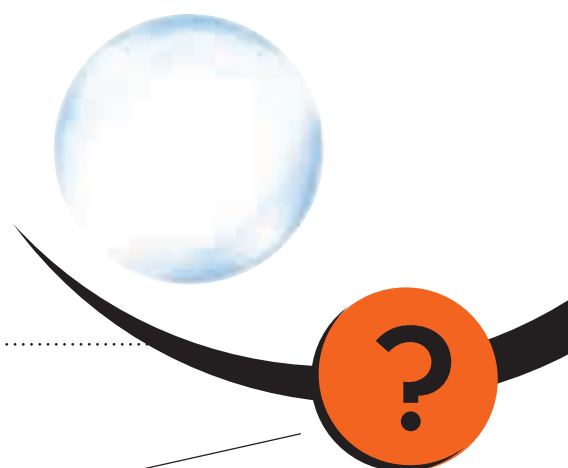
La levée de l'alerte

La fin de l'alerte sera diffusée au directeur d'école ou au chef d'établissement par les autorités, la sirène (signal national de fin d'alerte) ou les services de secours.

En fonction de l'heure et du déroulement de la mise en sûreté, la levée de l'alerte en interne devra être étudiée avec les autorités pour permettre aux élèves de rentrer chez eux en toute sécurité.

Une réflexion peut être menée par le groupe de travail lors de la mise en place du PPMS. Cependant, la levée de l'alerte demandera toujours un temps de réflexion de la part de la cellule de crise en concertation avec les autorités.

Si un signal sonore de fin d'alerte ne peut pas être diffusé, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut demander à des messagers de diffuser les consignes à appliquer.



Questions

Réponses

Peut-on utiliser l'alerte incendie pour une mise en sûreté à l'extérieur ?

Les consignes de mise en sûreté à l'extérieur (ex : séisme, inondation) pouvant être différentes des consignes incendie, un signal d'alerte spécifique s'impose à l'établissement.

Quels dispositifs existants puis-je utiliser pour diffuser une alerte ?

Si l'établissement dispose de haut-parleurs, il est possible d'utiliser le signal national d'alerte via un lecteur numérique. Si le dispositif des sonneries d'intercours accepte la programmation de plusieurs modes de sonnerie, il est possible d'en identifier une pour les risques majeurs. En l'absence de capacité technique, le propriétaire peut vous aider à mettre en place une installation appropriée. Sinon, il faudra utiliser des dispositifs plus rudimentaires (*voir paragraphe : le relais de l'alerte dans l'établissement*).

Je suis un directeur d'école avec une décharge partielle ou sans décharge, quand je suis en cours mon téléphone est sur répondeur. Comment puis-je être prévenu rapidement ?

Un système doit être trouvé pour une information immédiate de l'alerte en cas d'accident à cinétique rapide. Cette solution doit être recherchée avec la mairie (ex : ligne téléphonique dédiée), le maire ayant la responsabilité de relayer l'alerte à la population.

La communication

L'organisation mise en place doit permettre de communiquer en interne mais également vers l'extérieur et ceci de manière réciproque. Le directeur d'école ou le chef d'établissement doit pouvoir recevoir des informations mais également en diffuser.

La communication en interne

La cellule de crise doit pouvoir informer et obtenir des informations de la part de tous les lieux de mise en sûreté.

Quelques exemples de moyens pour assurer la communication interne : téléphones internes, talkies-walkies, messagers

La communication vers l'extérieur

La mise en œuvre du PPMS doit permettre :

- d'assurer les liaisons avec les autorités (mairie, préfecture, rectorat, inspection académique)
- d'assurer les liaisons avec les familles, en cas de sollicitation (diffuser un message prédéfini et écrit)
- de gérer les relations avec la presse sachant qu'elles dépendent des instructions et consignes des autorités hiérarchiques.

CAS PARTICULIER :

Lorsque le directeur de l'école ou le chef d'établissement déclenche le PPMS en raison d'un événement de proximité, il doit informer : les services de secours, la mairie et son autorité hiérarchique.

Question

L'établissement dispose d'une seule ligne téléphonique entrante, comment faire pour être joint par les autorités ?

Réponse

Après l'alerte, le chef de la cellule de crise doit très rapidement définir un téléphone portable qui servira de « téléphone rouge » et communiquer le numéro à l'inspection académique, à la mairie, à la préfecture et aux services de secours.

La gestion du stress au cours de l'événement

Toute personne qui assiste à un événement grave subit un stress qui peut entraîner des conséquences psychologiques. Pour éviter le désarroi et l'anxiété, l'information préventive (connaissance des risques, conduites à tenir, répétition des « bons gestes » hors du contexte de l'accident) est primordiale.

La gestion du stress au cours de l'événement passe par l'encadrement de chaque groupe par un ou deux adultes :

- **Expliquer de façon calme** ferme et dédramatisante ce que l'on sait de l'événement et du déroulement des opérations de secours.
- **Former le groupe**, idéalement à partir du groupe classe avec des camarades et des adultes qui se connaissent, pour diminuer les réactions émotives.
- **Repérer quelques enfants « leaders »** (délégués de classe, enfants formés aux premiers secours, jeunes sapeurs pompiers...). Ils pourront participer à l'aménagement de l'espace et à la mise en route d'activités.
- **Reconnaître les comportements qui peuvent alerter** : mutisme, sidération, ou à l'opposé : gesticulation, bousculade, dont le grand risque est la contagion au groupe et l'apparition d'une réaction de panique.
- **Mettre en œuvre des activités calmes** : activités pédagogiques, lecture, jeux de cartes et de société, ou autre en préservant l'atmosphère (pas de craie ou de feutre) et en évitant les activités consommatrices d'oxygène.



Le stress n'atteint pas seulement les élèves, les adultes peuvent également avoir des réactions inadaptées. C'est pourquoi, il faut éviter de créer des lieux de mise en sûreté avec des classes isolées.

Petites astuces : ouvrir les portes inter-classes lorsqu'elles existent, laisser la porte des classes ouvertes si elles communiquent avec un couloir fermé, réunir une ou plusieurs classes dans un même espace.



Question

Comment gérer une crise de panique ?

Réponse

La crise de panique est la réaction collective la plus redoutée mais heureusement la moins fréquente. Il est plus facile de prévenir une panique que de la juguler une fois déclenchée. A ce moment là, seul un chef énergique désigné ou spontané peut, par son autorité et des ordres simples, calmer la situation. Pour éviter toute contagion des phénomènes d'angoisse, les élèves les plus fragiles doivent être rapidement repérés et isolés du groupe pour être rassurés individuellement. L'écoute bienveillante fait tomber l'angoisse. Ils pourront alors rejoindre le groupe pour participer aux activités. Si tel n'est pas le cas et que l'agitation persiste, il conviendra de prévenir les services de secours.

Des exemples de trames de PPMS

L'organisation réfléchie et prévue est transcrite dans un document qui sera utilisé le jour de l'exercice et lors de l'événement.

Trame proposée par l'académie

Il est possible de télécharger un PPMS « prêt à remplir » :



<http://ia38.ac-grenoble.fr/siteiaspip/>

(site de l'inspection académique 38) dans prévention des risques / risques majeurs

www.ac-lyon.fr

(site de l'académie de Lyon) dans personnels / sécurité et santé au travail / risques / risques majeurs

« Exemple d'un sommaire pour un PPMS second degré : »

Exemples proposés par l'IRMa (Institut des Risques Majeurs) suite à la mise en place de plusieurs PPMS dans des établissements scolaires du premier et du second degré.

Les plans
Mettre en sûreté
La cellule de crise
Les procédures
Les annexes
Les bons réflexes
Les affiches d'information

Vous pouvez télécharger un exemple de PPMS premier degré et un exemple de PPMS collège ou lycée sur le site internet de l'IRMa :

www.irma-grenoble.com dans documentation / publications de l'IRMa /

En sûreté face aux risques majeurs



Les plans



Deux types de plans sont nécessaires : le plan masse et les plans par bâtiment et par niveau.

Exemples d'indications à faire apparaître sur les plans :

- les accès de l'établissement
- les emplacements des organes de coupure (eau, gaz, électricité, fuel, ventilation)
- les locaux à risques (ex : stockage de produits dangereux, ateliers, T.G.B.T., cuisine)
- l'emplacement des ascenseurs
- les lieux de mise en sûreté avec la capacité maximale d'accueil et leur chemin d'accès
- la localisation de la cellule de crise



Question

A qui doit-on s'adresser pour obtenir les plans ?

Réponse

Vous devez vous adresser au propriétaire des bâtiments. Il est possible de réutiliser les plans d'évacuation « incendie » s'ils sont à jour et à condition de faire disparaître les indications liées aux consignes « incendie ».



La cellule de crise

Lors d'une alerte, le PPMS est déclenché et les conduites à tenir prédéfinies doivent être appliquées. Une équipe de personnes référentes veille à l'application des consignes et à la mise en sûreté de toute la communauté scolaire : c'est la cellule de crise.

Sa localisation

La cellule de crise se positionne au plus près des systèmes de communication qui permettent de joindre les autorités et les lieux de mise en sûreté.

Sa composition

Le directeur d'école ou le chef d'établissement dirige la cellule de crise (identification par un gilet fluo). Le nombre de personnes qui la compose dépend du nombre de missions à réaliser.

Au sein de la cellule de crise, une personne est désignée pour, le cas échéant, accueillir et guider les services de secours dès leur arrivée.

Il est possible d'associer les enseignants sans élève à la cellule de crise.

Ses missions

Vous pouvez télécharger une fiche « répartition des missions » à l'adresse suivante :

www.irma-grenoble.com

dans documentation / publications de l'IRMa / En sûreté face aux risques majeurs



Les documents ressources de la cellule de crise

Il existe trois types de documents à créer lors de l'élaboration d'un PPMS :

- **les fiches actions** ou procédures qui sont en fait des modes opératoires pour réaliser certaines actions précises (exemple : couper la ventilation, diffuser l'alerte, transférer un message...)
- **les annexes** qui rassemblent des données importantes (exemple : numéros de téléphone externes, numéros de téléphone internes, les conduites à tenir en première urgence...)
- **les prêts à remplir** qui sont des documents préétablis et imprimés permettant de gagner du temps et d'améliorer le suivi de la gestion de l'événement (exemple : journal de bord, message à diffuser, récapitulatif des missions à réaliser, récapitulatif pour le recensement...)

Il est possible de télécharger des exemples de ces documents : www.irma-grenoble.com dans documentation/ publications de l'IRMa / En sûreté face aux risques majeurs



Questions

Qui dirige la cellule de crise quand le directeur de l'école ou le chef d'établissement est absent ?

Réponses

Le chef de la cellule de crise est le suppléant du directeur d'école ou du chef d'établissement.

En cas de mise à l'abri, que fait-on des personnes qui se présentent à l'entrée de l'établissement : élèves, parents, professionnels... ?

L'organisation mise en place doit prévoir l'accueil de ces personnes tout en évitant de mettre la communauté scolaire en danger.

Il faut identifier une salle d'accueil isolée, qui ne communique pas directement avec les lieux de mise à l'abri (exemples : la demi-pension, une salle qui donne directement sur l'extérieur, un couloir non utilisé).

Il faut penser à matérialiser ce lieu au moment de l'alerte (coller une affiche préétablie) pour qu'il soit rapidement identifiable.

Comment gère-t-on l'après crise ?

La fin de crise pouvant intervenir à n'importe quelle heure de la journée et singulièrement en dehors des heures de cours, la cellule de crise prendra le temps de la réflexion pour organiser soit le retour à une activité normale, soit la dispersion des élèves en toute sécurité.

La cellule de crise doit pouvoir justifier des décisions et informations prises ou reçues. Il est donc impératif de tenir un journal de bord précis.



Les lieux de mise en sûreté

Selon la configuration de l'établissement, un ou plusieurs lieux de mise en sûreté devront être choisis en fonction de la conduite à tenir face au risque considéré.

Les principaux critères permettant de choisir les lieux de mise en sûreté sont :

- les facilités d'accès,
- la surface,
- la qualité du bâti,
- la présence de points d'eau et de sanitaires,
- la présence de moyens de communication interne.

Les lieux retenus peuvent être les classes, les couloirs, les préaux fermés, la salle de motricité, le dortoir, la bibliothèque, le CDI...

Les lieux de rassemblement externes peuvent être situés :

- dans l'enceinte de l'établissement (la cour, les terrains de sport...)
- hors de l'enceinte de l'établissement (dans ce cas, il convient de prendre l'attache du maire, responsable de la sécurité sur sa commune et qui, à ce titre, se doit d'organiser les secours).

Il est possible d'utiliser le ou les lieux de regroupement incendie si la mise en sûreté est respectée.



Questions

- Réponses

En cas de mise à l'abri dans les salles de classe, peut-on utiliser les WC situés dans le couloir ?

Oui, à condition que les circulations soient isolées de l'extérieur (portes et fenêtres extérieures fermées, ventilation coupée ou obturée).



Lors d'une mise à l'abri, la température des salles peut augmenter de plusieurs degrés. Il faut donc :

- se protéger des rayonnements du soleil,
- éteindre les appareils électriques producteurs de chaleur,
- assurer des activités les plus calmes possible.



Les chiffres à retenir pour une mise à l'abri

Par personne : 3,6 m³ pour le volume et 1,5 m² pour la surface

Recommandations préconisées par le CETE de Lyon

En cas de mise à l'abri, doit-on fermer les volets ?

Oui, en cas de risque de bris de vitres.

Quels systèmes ou sources d'énergie faut-il couper lors de la mise en œuvre du PPMS ?

Lors d'une mise à l'abri, le système de ventilation mécanique doit être immédiatement coupé. En revanche, les sources d'énergie seront coupées seulement sur ordre des autorités.

L'information indispensable autour du PPMS

Les deux cibles de cette information sont :

La communauté éducative

Le PPMS définit des conduites à tenir face à chacun des risques auxquels l'établissement est exposé. Afin qu'elles soient respectées par les élèves et les personnels, ces consignes doivent leur être expliquées et diffusées par écrit.

Quelques exemples permettant d'informer la communauté éducative :

- Un document qui récapitule les consignes (moyens d'alerte, lieux de rassemblement...) pour chaque conduite à tenir.
- Des affiches dans les salles de classe.
- Les exercices (avec une information avant, pendant et après la simulation).
- Une information lors de la journée de prérentrée, au même titre que le risque incendie.

Exemples à télécharger sur le site :

www.irma-grenoble.com dans documentation / publications de l'IRMa / En sûreté face aux risques majeurs



Les parents d'élèves

L'objectif est de faire respecter la consigne « n'allez pas chercher vos enfants à l'école ».

Les parents seront d'autant plus confiants qu'ils connaîtront le degré de préparation de l'établissement face aux risques existants.

Les parents d'élèves peuvent être informés au travers du conseil d'école ou d'administration, lors de chaque exercice de simulation, au travers du journal de l'établissement lorsqu'il en existe un...

En cas d'événement, il est impératif que chacun respecte les consignes. Il faut donc prendre le temps nécessaire, chaque année, pour communiquer en interne et en externe sur l'organisation mise en place dans l'établissement.



Le matériel nécessaire



Questions Réponses

Est-ce que l'établissement doit acheter une ou plusieurs mallettes PPMS ?

Ce n'est pas nécessaire, l'établissement peut confectionner une ou plusieurs mallettes selon ses besoins.

Combien de mallettes PPMS doit-on avoir dans l'établissement ?

Chaque lieu de mise en sûreté isolé doit avoir une mallette PPMS avec le matériel nécessaire. Si la circulation par les couloirs est autorisée, il suffit d'avoir les quantités suffisantes à un point central (exemple : cellule de crise). Le matériel sera géré par un membre de la cellule de crise.

Le matériel nécessaire pour faire fonctionner le PPMS a plusieurs objectifs : disposer des documents ressources pour gérer la crise, identifier les membres de la cellule de crise, assurer le bien être des personnes et occuper les élèves.

Quelques exemples d'équipement qu'il est possible de retrouver dans un PPMS :

- Classeur PPMS (pour regrouper tous les documents nécessaires et pré-établis pour gérer l'événement)
- Radio si possible digitale, avec les piles adaptées
- Lampes de poche à manivelle
- Talkies-walkies (pour communiquer avec les messagers ou entre les différents lieux de mise en sûreté)
- Rubans adhésifs si nécessaire
- Gilet fluo (pour identifier le chef de la cellule de crise)
- Brassards (pour identifier les membres de la cellule de crise)
- Bouteilles d'eau vides ou pleines (pour éviter les déplacements aux points d'eau)
- Gobelets jetables
- Trousse de premiers secours



Faut-il obligatoirement du ruban adhésif ?

Seulement si les ventilations naturelles repérées doivent être obturées.

Doit-on disposer d'une réserve d'eau potable pour l'ensemble de la communauté éducative ?

Ce n'est pas nécessaire si des points d'eau restent accessibles dans la zone de mise en sûreté. L'eau du robinet reste consommable tout autant que l'autorité ne vous en interdit pas la consommation.

Les exercices de simulation



Les exercices de simulation ont un double objectif : entraîner les personnels et les élèves sur la conduite à tenir en cas de survenue d'un événement majeur et mettre en évidence les modifications à apporter au PPMS pour améliorer son efficacité.

L'observatoire national de la sécurité (ONS) a réalisé un document spécifique sur les exercices de simulation « PPMS ».

Il est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://ons.education.gouv.fr/> dans publications, puis risques majeurs.



Les exercices PPMS peuvent avoir des objectifs très variés, de la simple reconnaissance auditive du signal d'alerte jusqu'à la mise à l'abri de l'établissement pendant plusieurs heures pour apprendre à gérer l'attente.

Les différentes phases d'un exercice sont :

L'alerte, la mise en sûreté (mise à l'abri ou évacuation), le comptage, la gestion de l'attente, la fin d'alerte.

Des observateurs peuvent être invités lors des exercices pour analyser le déroulement. Ils pourront utiliser la fiche d'évaluation rédigée par l'ONS. Le directeur d'école ou le chef d'établissement peut solliciter la présence, par exemple, des représentants de la mairie et de la préfecture, de la collectivité territoriale dont dépend l'établissement, des parents d'élèves, de l'inspection académique, du coordonnateur académique « risques majeurs » et des services de secours.

Le retour d'expérience est une phase cruciale.

Il est impératif que l'exercice soit suivi d'un bilan. Les participants et les observateurs tireront tous les enseignements positifs et listeront les dysfonctionnements de l'exercice.



Afin de mobiliser et d'impliquer davantage la communauté scolaire, un compte rendu synthétique doit être diffusé aux personnels, élèves et aux parents d'élèves. Il est important qu'ils connaissent les mesures correctrices qui les concernent.



Questions / Réponses



Est-ce que les exercices de simulation sont obligatoires ?

Oui, l'exercice de simulation est le seul moyen de tester l'efficacité du PPMS et donc de le valider.

Combien d'exercices faut-il réaliser ?

Au moins un exercice par an mettant en œuvre les différentes procédures mises en place dans l'établissement.

Quand doit-on réaliser un exercice de simulation ?

Au début de chaque année scolaire (durant le premier trimestre), après avoir sensibilisé la communauté scolaire.

La prise en compte des risques majeurs dans les programmes



« L'éducation à la prévention des risques majeurs est à la croisée d'une éducation à l'environnement et à la sûreté où elle côtoie l'éducation civique, l'éducation aux transports, l'éducation à la sécurité domestique, au travail et dans les activités de sports et de loisirs.

Les missions de la délégation Rhône-Alpes de l'iffo-rme :

A l'école, au collège, et au lycée, l'éducation doit permettre à chaque enfant de réaffirmer son identité, d'acquiescer le respect des autres, de participer à la vie de l'établissement, de faire preuve de responsabilité, d'autonomie et d'esprit d'initiative. La progressivité des savoirs et des pratiques dans différentes disciplines le permet. Les disciplines contribuent à la formation de la personne par la pratique des conduites sociales et la créativité qu'elles favorisent.

- aider les établissements scolaires dans la mise en place de leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face à un risque majeur ou à toute agression extérieure.

- accompagner pédagogiquement les projets culturels conduits au niveau national et international sur la prévention des risques.

- créer et diffuser des outils pédagogiques.

- accompagner les élus dans la mise en place de l'information préventive des populations.

- échanger avec les différents organismes contribuant à l'éducation préventive au niveau national et international.

L'éducation à la prévention des risques majeurs s'inscrit totalement dans ce dispositif. Par la diversité des champs culturels, l'éducation à la prévention des risques se prête au travail interdisciplinaire : en géographie, sciences de la vie et de la terre, histoire, langues, éducation physique et sportive en correspondance avec l'éducation civique au collège et l'éducation civique juridique et sociale au lycée. »

www.prim.net

www.iffo-rme.fr



Pour les classes du premier degré

Progressions pédagogiques

Des exemples sont disponibles sur simple demande à l'Institut des Risques Majeurs :
info@irma-grenoble.com ou au 04 76 47 73 73

Cycle 1

Les éboulements

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Découvrir différents milieux :

- Eboulements

Sensibiliser aux problèmes de l'environnement :

- Comprendre un risque naturel : le phénomène d'éboulement
- Développer une attitude responsable
- Etablir quelques règles

Cycle 2

Les feux de forêts

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Construire une prise de conscience des phénomènes naturels (les feux de forêts), et l'action des hommes sur la nature

Développer une attitude responsable

Etablir quelques règles à appliquer en situation de risque : prévention, danger

Cycle 3

Stockage de matières dangereuses

Sur les séances : découvrir, comprendre, prévenir et agir, il est possible de créer des activités autour de la problématique du stockage de matières dangereuses.

Pour les classes du premier degré

Outils pédagogiques

LIVRES

- **Le secret de la crue d'Argenton** – Éditions du Triomphe – Francis Bergeron (à partir de 8 ans)
- **Foufours et Ouakari** – L'école des loisirs – Gérard Stehr
- **Tempêtes et cyclones** – Milan – Carnets de nature
- **Les phénomènes naturels** – Gallimard jeunesse – Hervé Regnaud
- **Volcans et séismes à la loupe** – Larousse 2008

DESSINS ANIMÉS ET JEUX

- **Arlette, la tortue d'alerte** (www.lesbonsreflexes.com)
- **Jeu de l'oie** réalisé par la commune du Pont de Claix (38)
- Disponible auprès de l'Institut des Risques Majeurs (04 76 47 73 73)

CDROMS

- **Sauvie et les catastrophes naturelles**
– Prévention des risques naturels
(visiorisk SARL) <http://www.visiorisk.com/logiciels.htm>

- **Partie « Risques majeurs »**
du digipack des mallettes pédagogiques
réalisées par l'Institut des Risques
Majeurs (04 76 47 73 73)

SITE INTERNET

<http://www.prim.net/education/infographies/infographies.html>



Pour les classes de cinquième (5^e)

Progressions pédagogiques

Sciences de la Vie et de la Terre

NOTIONS ET SOCLE COMMUN

Thème : Évolution des paysages

L'Homme peut prévenir certaines catastrophes naturelles en limitant l'érosion (inondations, éboulements, glissements de terrain...).

Socle commun de compétences :

- **Les compétences sociales et civiques** (compétence 6) :
 - L'éducation à la responsabilité, la contribution à la formation du citoyen à la sécurité.
 - La formation de l'élève à adopter une attitude raisonnée fondée sur la connaissance et à développer un comportement citoyen.
- **La maîtrise de la langue française** (compétence 1) :
 - Alternance des échanges oraux et des écrits individuels favorisant, pour chaque élève, la structuration de sa pensée scientifique en construction.
 - Produire un discours cohérent reposant sur des arguments scientifiques.
- **La maîtrise des TIC** (compétence 4) :

s'approprier un environnement informatique de travail ; créer, produire, traiter, exploiter des données ; s'informer, se documenter ; communiquer, échanger.

ACTIVITÉS DANS LA PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

Chapitre 4 : Influence de l'Homme sur les paysages

- I. L'exploitation des ressources de notre environnement géologique
- II. Le paysage modifié par l'exploitation des ressources
- III. Prévention et protection contre les catastrophes naturelles

→ L'Homme analyse les paysages pour connaître les risques.

Activités proposées

- Partir d'un fait proche de leur quotidien exemple : vidéo d'un éboulement.
http://www.irma-grenoble.com/05documentation/09videotheque_afficher.php?id_DTvideo=8
- Élaboration d'un questionnaire à partir de cette vidéo pour répondre au problème posé aux élèves : Quelles mesures prend l'Homme pour prévenir et limiter les risques majeurs ?
- Une validation du B2i (recherche d'informations) peut se faire à partir du site :
<http://www.brgm.fr/brgm/Risques/Antilles/guad/mvt.htm>



**Pour les classes
de cinquième (5e)
Progressions
pédagogiques**

Géographie

NOTIONS ET SOCLE COMMUN

Thème : Des inégalités devant les risques

L'inégale vulnérabilité des sociétés face aux risques est le résultat de différents facteurs parmi lesquels le niveau de développement occupe une place majeure. L'action de l'Homme dans l'aménagement des territoires et sa perception des risques aggravent ou réduisent l'exposition aux risques.

Socle commun de compétences :

- **La maîtrise du langage**
(compétence 1)
- **La culture humaniste**
(avoir des repères géographiques et comprendre l'unité et la complexité du monde)
(compétence 5)
- **Les compétences sociales et civiques**
(compétence 6)

ACTIVITÉS DANS LA PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

I. Définition d'un risque

II. Recherche d'informations sur des événements catastrophiques dans le monde

Activités

- A partir d'une source d'informations (documents, internet...), remplir un tableau en répertoriant les événements majeurs qui se sont déroulés en France ces dernières années.
- Faire de même pour les autres pays dans le monde.
- Faire une comparaison entre deux études de cas : catastrophe dans un pays développé et catastrophe dans un pays pauvre.

III. La prise en compte des risques majeurs

Activité

- Rechercher les différents acteurs intervenant dans la prise en compte d'un risque. Faire un tableau avec ses différents acteurs en y indiquant s'ils interviennent avant, pendant ou après.

Education civique

NOTIONS ET SOCLE COMMUN

Thème :
**La sécurité au collège, dans la vie
quotidienne et face aux risques majeurs**

La sécurité face aux risques majeurs

La sécurité civile, au sens institutionnel, informe, gère le risque et prend des mesures de sauvegarde. Les menaces graves aux personnes et aux biens, les atteintes à l'environnement (risques naturels, technologiques) requièrent la responsabilité de chacun, de l'État et des collectivités territoriales. Elles sont étudiées à partir de situations concrètes. On insiste sur l'importance de la prévention ; selon la localisation du collège, on développe un exemple d'organisation face à un risque majeur.

Socle commun de compétences :

- La maîtrise de langue française (compétence 1), La maîtrise des TIC (compétence 4) , La culture humaniste (compétence 5), Les compétences sociales et civiques (se préparer à sa vie de citoyen) (compétence 6).

ACTIVITÉS DANS LA PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

I. Étude d'une catastrophe majeure

Activité

- Analyse de documents à l'oral ou à l'écrit :
→ Introduction des définitions de risque majeur, aléa, enjeux

II. Les risques majeurs dans la région du collège

Activités

- Recherche personnelle sur un site
- Lecture attentive des consignes de sécurité
- Cartographie des risques

**III. Étude d'un risque concernant plus
précisément le collège**

IV. Moi, face aux risques majeurs

Activité :

- Élaboration d'un DICRIM jeune

Intervenants extérieurs

- Les services de la Préfecture (Sécurité Civile)
- Les services de secours

Pour les classes de cinquième (5^e)

Progression pédagogique interdisciplinaire

En classe

(en utilisant le livret « Les risques majeurs et moi ») :

I. en SVT

Explication des catastrophes naturelles en SVT

II. en éducation civique

La prévention des catastrophes

III. en géographie

La localisation des risques majeurs dans le monde

En IDD (Itinéraire De Découverte)

(Compétence 7 du socle commun :
l'autonomie et l'initiative)

Exemple de travail sur le domaine
de la nature et du corps humain
(la sécurité face aux risques) :

[http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/
1178998156859/0/
fiche_ressourcepedagogique/
&RH=1160251854265](http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/1178998156859/0/fiche_ressourcepedagogique/&RH=1160251854265)



Pour la classe de cinquième (5^e)

Outils pédagogiques

CDROMS ET FILMS

- **CD-ROM** « Sauvie et les catastrophes naturelles »

Logiciel de jeux éducatifs sur les risques naturels (tempêtes, séismes, incendies, inondations, avalanches) destiné aux enfants entre 6 et 12 ans.

Visiorisk – 103 Cours de la Marne
33800 BORDEAUX - Tél. : 05 57 95 77 36
Internet : www.visiorisk.com

- **Émission «Risques Majeurs »**

Une série de 13 vidéocassettes traitant chacune d'un risque naturel ou de société. Niveau collège ou lycée.

Educagri Editions – BP 87999 – 21079
DIJON CEDEX - Tél. : 03 80 77 26 33

- **Films pédagogiques « Géologie et ... »**

« Géologie et activités humaines – les marnières », « Géologie et évolution des paysages – le recul des falaises en Pays de Caux » : 2 Films réalisés par le CDDP de la Seine-Maritime en 1997.

En vente au CRDP et dans les CDDP de l'académie de Rouen

- **Mallette pédagogiques**

« le digipack » sur les risques : nucléaire, chimique, crues torrentielles.

Institut des Risques Majeurs
Tél. : 04 76 47 73 73

- **CDrom** « Le risque sismique »

Édition 2008 - Fiches pédagogiques enseignants et élèves.

Institut des Risques Majeurs
Tél. : 04 76 47 73 73

LIVRES ET LIVRETS

- **Livre collection «Les essentiels Milan »** : prévenir les catastrophes naturelles ?

Document de vulgarisation. Niveau collège ou lycée.

- **Nouvelle de Guy de Maupassant « Pierrot »** - Contes de la bécasse Court récit présentant la description d'une marnière. Niveau collège.

Ministère de l'Environnement /Fédération Jeunes pour la Nature 7 familles pour la prévention des risques naturels. Ministère de l'écologie, 2000. jeu de 45 cartes. Résumé : Jeu des 7 familles sur les risques naturels : avalanche, cyclone, feu de forêt, mouvement de terrain, inondation, volcan, séisme. Les «membres» de la famille sont : la connaissance, la surveillance, l'information, la prévention, la protection, la préparation.

- **Cat.Nat.** Ministère de l'écologie, 2000. 79 cartes. Résumé : Jeu de tarot pour la prévention des risques naturels majeurs. 79 cartes en français et en anglais. 4 éléments naturels : terre, air, eau, feu. 16 aléas et 9 actions de la chaîne de prévention (préparer, abriter, étudier, éduquer, mitiger, aménager, prévoir, assurer, informer). Des cartes d'aide représentant 21 acteurs ou dispositifs de la prévention et de la gestion du risque.

- **Les gafforisk**(IFFO-RME) : généralités sur le risque, transport de matières dangereuses, tremblement de terre, nucléaire.

- **Le livret « Les risques majeurs et moi »** - IFFO-RME.

SITE INTERNET

www.iffo-rme.fr/old/SitePedago/accueil_pedago.htm

www.irma-grenoble.com dans documentation/
publications de l'IRMa

Pour la classe de seconde (2^{nde})

Progressions pédagogiques

Sciences de la Vie et de la Terre

NOTIONS

Thème :
La planète Terre et son environnement

- 1 • La structure et l'évolution des enveloppes externes de la Terre (atmosphère, hydrosphère, lithosphère et biosphère) s'étudient à partir d'images satellitales.
- 2 • Les mouvements des masses atmosphériques et océaniques résultent de l'inégale répartition géographique de l'énergie solaire parvenant à la surface de la Terre et de la rotation terrestre. Ces mouvements ont des conséquences sur l'évolution de l'environnement planétaire.
- 3 • Les masses océaniques sont animées de mouvements de deux types : les courants de surface (couplées à la circulation atmosphérique) et les courants profonds (liées aux différences de température et de salinité de l'eau de mer).

ACTIVITÉS DANS LA PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

Activités

- Observations de la Terre par satellite, mouvements atmosphériques, océaniques, diffusion des pollutions.
- Mise en évidence du rôle de la rotation de la Terre sur les mouvements atmosphériques et océaniques.
- Étude de figures cycloniques (photos satellitales météorologiques) de la circulation atmosphérique, et de la propagation de nuages de poussières (ex : volcan du Pinatubo), de polluants (ex : nuage radioactif de Tchernobyl).
- Simulation analogique de courants profonds et superficiels. Calcul à l'ordre de grandeur des mouvements de masses d'eau par l'étude de la propagation de fronts de pollution (ex : naufrage de l'Erika).

Géographie

NOTIONS

Thème :
Les sociétés face aux risques

- 1 • Les zones de risques naturels majeurs
- 2 • Implantations humaines, activités et risques
- 3 • L'inégale réponse des sociétés aux risques et aux catastrophes

ACTIVITÉS DANS LA PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

Activités

Progression de Bernard Ducret, professeur d'Histoire- Géographie sur :
<http://www.ac-grenoble.fr/histoire/programmes/lycee/classique/seconde/risque2nde.htm>

Pour la classe de seconde (2^{nde})

Outils pédagogiques

CDROMS ET FILMS

- **CD-ROM « Sociétés face aux risques – l’EDD par études de cas »**

Quatre études de cas :

- les pollutions maritimes
- le cyclone Katrina
- l’étang de Berre
- le séisme de Sumatra.

Les contenus sont différenciés par niveau, avec une entrée collègue et une entrée lycée.

Nombreux documents, exercices, savoirs, glossaire, médiathèque.

Cédérom édité par : Terra project, Strass Productions, Belin (2008)

- **DVD « Neige et avalanches »**

Connaissance et gestion du risque - Scérén CRDP Grenoble 2005
Académie de Grenoble/ANENA.

- **Face au risque industriel** - Campagne d’information 2008



Risques industriels majeurs en Rhône-Alpes.

www.lesbonsreflexes.com

SITE INTERNET

[www. Marees-noires.com](http://www.Marees-noires.com)

« Mieux comprendre les marées noires »

www.risques.meteo.edu

(exemples d’activités pratiques)

[www.iff-rme.fr/old/SitePedago/accueil_ pedago.htm](http://www.iff-rme.fr/old/SitePedago/accueil_pedago.htm)

www.pprtrhonealpes.com

(suivre la mise en place des PPRT)

www.lesbonsreflexes.com



Ce mémento est destiné aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissements qui ont la responsabilité d'assurer la sécurité de la communauté éducative pendant le temps scolaire. Il s'adresse également aux enseignants qui doivent ou peuvent traiter des risques majeurs dans leurs programmes. Afin de mettre en place une culture du risque, les deux problématiques « **organiser** » et « **éduquer** » doivent être traitées en parallèle.

L'objectif de ce document est de donner suffisamment d'informations pour construire un PPMS et pour concevoir des activités pédagogiques autour de la problématique des risques majeurs.

Le mémento ne donne pas accès à toutes les informations dont vous pouvez disposer (fiches pédagogiques, outils et supports existants, exemples de PPMS...). Aussi, les lecteurs sont encouragés à consulter les sites internet suivants :

www.irma-grenoble.com (site de l'IRMa)

dans documentation / publications de l'IRMa / En sûreté face aux risques majeurs

<http://ia38.ac-grenoble.fr/siteiaspip/> (site de l'inspection académique 38)

dans prévention des risques / risques majeurs

www.ac-lyon.fr (site de l'académie de Lyon)

dans personnels / sécurité et santé au travail / risques / risques majeurs

www.iffo-rme.fr (site de l'IFFO-RME)

Le présent document a été rédigé au sein d'un comité rédactionnel composé de :

- Laurence CASSAGNE (Institut des Risques Majeurs)
- Henri LARNAUD (coordonnateur académique risques majeurs de l'académie de Grenoble)
- Daniel BOUSQUET (coordonnateur académique risques majeurs de l'académie de Lyon)
- Fabienne SERRIERE (professeur de Sciences de la Vie et de la Terre, IFFO-RME)

Et avec la contribution de :

- l'Inspection Académique 38
- Françoise Lecourvoisier et Brigitte Thirion : médecins de l'Education Nationale (38)

L'Institut des Risques Majeurs remercie vivement toutes ces personnes pour leur aimable collaboration.

Le mémento a pu être réalisé grâce au soutien financier de :



Rhône-Alpes Région

isère
CONSEIL GÉNÉRAL

